

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois , le **mardi 20 juin 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT
Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNÉE 2023

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan assure l'animation des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 :

- n° FR 53 000 30 : ZSC Rivière de Pénerf, marais de Suscinio ;
- n° FR 53 100 92 : ZPS Rivière de Pénerf ;
- n° FR 53 000 29 : ZSC Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy ;
- n° FR 53 100 86 : ZPS Golfe du Morbihan.

Pour les deux sites concernant le Golfe du Morbihan, l'animation est coréalisée avec l'Office Français de la biodiversité

L'animation des sites Natura 2000 porte sur :

- Le suivi scientifique et technique des actions prévues dans les Documents d'Objectifs ;
- L'animation des outils Natura 2000 : Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 et Mesures Agri-Environnementales Climatiques ;
- La veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites Natura 2000 ;
- L'appui à projets dans le cadre des évaluations d'incidence ;
- L'information, la communication et la sensibilisation ;
- La gestion administrative et financière, ainsi que l'animation de la gouvernance du site.

À ce titre, le Parc peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'État et de l'Union européenne.

Une demande de subvention pour l'année 2023, au titre de l'animation des documents de gestion des sites Natura 2000 nécessite d'être formulée auprès de la Région Bretagne

Des évolutions législatives (Loi 3DS, Loi DDAUE) ont récemment modifié l'organisation des compétences en matière de gestion et d'animation du réseau Natura 2000 en France. Notamment, à compter du 1er janvier 2023, la gestion des fonds Natura 2000 est transférée en intégralité à la Région Bretagne.

Par ailleurs, cette dernière a fait le choix de mobiliser le fonds européen FEDER, en place du FEADER.

Ces évolutions de fonctionnement entraînent des modalités de calcul du montant de subvention alloué, différentes ; la part de financement européen passant de 53% à 60%. De manière identique au FEADER, en tant que collectivité territoriale, le Parc peut également appeler ce fonds, sur sa part d'autofinancement.

Par ailleurs, suite au constat partagé avec les services de l'État et de la Région Bretagne, de la nécessité d'un renforcement des moyens humains pour pouvoir mener à bien la mission d'animation sur l'ensemble des 4 sites Natura 2000, il a été acté une révision à la hausse du montant forfaitaire attribué par l'État.

Le contenu de la mission, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de l'État et de l'Union Européenne pour conduire cette mission feront l'objet d'une convention entre la Région Bretagne et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Financement du Projet :

Financiers sollicités	Montant en Euros
Union Européenne (FEDER)	87 437,96 €
État	26 000,00 €
Sous-total financeurs publics	113 437,96 €
Autofinancement appelant du FEDER	32 291,97 €
Total général = coût du projet	145 729,93 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'engager le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 n° FR 53 000 30 : Rivière de Pénerf, marais de Suscinio, FR 53 100 92 : Rivière de Pénerf, FR 53 000 29 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys, FR 53 100 86 Golfe du Morbihan avec les financements dédiés, en autorisant le Président du Parc à signer la convention pour l'exercice 2023 ;
- D'approuver le plan de financement 2023 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président du Parc à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT